

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1325

AMENDEMENT

présenté par

Mme Amiot, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	1 980 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	1 980 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	0
TOTAUX	1 980 000 000	1 980 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI propose de revaloriser l'allocation de solidarité spécifique pour permettre aux privés d'emploi en fin de droits à l'assurance chômage de disposer d'un revenu permettant de vivre dignement.

Les démagogues de l'arc réactionnaire, de la macronie au RN, prennent systématiquement les privés d'emploi pour cible. Ils étalent leur hypocrisie économique : le chômage ne résulte pas de la volonté des privés d'emploi mais d'orientations macroéconomiques. Ce pays a fait le choix du chômage de masse, afin de limiter l'inflation et de protéger les rentes de la bourgeoisie française, de préserver un rapport de force favorable au patronat et les marges des capitalistes du pays.

Le nombre de chômeurs est supérieur au nombre d'offres d'emplois : pour une offre d'emploi vacante à un moment donné, 14 personnes sont à la recherche d'un emploi.

Cette réalité ne freine en rien la macronie en dérive idéologique qui ne manque pas une opportunité de stigmatiser les privés d'emploi pour mieux attaquer les droits du peuple entier : 4 réformes de l'Assurance chômage depuis 2017, une 5ème écartée après la défaite de la macronie aux législatives de 2024 mais de nouveau déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale en septembre 2025 par Stéphanie Rist et Gabriel Attal.

À l'automne 2024, la macronie envisageait de supprimer l'allocation de solidarité spécifique. Cela aurait eu pour conséquence de faire basculer plusieurs centaines de milliers de chômeurs, souvent de très longue durée, vers le RSA. Ces personnes seraient également privées de la validation automatique de trimestres de retraite, ce qui repousse mécaniquement leur accession à une pension de retraite ou provoque une décote du montant de leur pension. Ces personnes privées d'emploi sont donc maintenues dans une plus grande pauvreté, alors même qu'elles sont discriminées par les

employeurs. L'ASS est une allocation qui protège d'abord les seniors de la grande pauvreté : 59% des allocataires ont plus de 50 ans (DREES, 2024).

Cette année, la macronie tempère ses ardeurs libérales mais propose tout de même l'appauvrissement de ces chômeurs de longue durée en fin de droits, par le gel de l'allocation de solidarité spécifique pour 2626. Alors que l'inflation est attendue à 1,4% selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). C'est autant de pouvoir d'achat perdu pour ces privés d'emploi.

Le groupe parlementaire insoumis défend une toute autre politique, qui protège tous les travailleurs, dont les précaires et les privés d'emploi, en leur garantissant un revenu de remplacement permettant une vie digne. Contrairement à ce qu'affirment les libéraux, cela revient à redonner du pouvoir aux travailleurs et, partant, à revaloriser le travail : les privés d'emploi se trouvent en position de négocier des salaires et des conditions de travail dignes.

L'ASS à taux plein est aujourd'hui fixée à 19,33 euros par jour, soit 579,90 euros par mois. Pour les chômeurs de longue durée ne disposant pas d'autres revenus, le montant très faible de cette prestation pour les chômeurs en fin de droits ne leur permet pas de vivre dignement.

Nous formulons une proposition minimale par le présent amendement : doubler le montant de l'ASS. Cela suppose d'augmenter de 100% la dotation de l'État pour l'ASS, aujourd'hui fixée à 1,98 milliard d'euros. Celle-ci serait donc portée à 3,96 milliards d'euros et permettrait une indemnisation de 38,66 euros par jour soit un peu moins de 1200 euros par mois.

Pour des raisons de recevabilité financière au titre de l'article 40 de notre Constitution, cet amendement abonde de 1 980 000 000 euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 1 « Indemnisation des demandeurs d'emploi » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », en diminuant d'autant les AE et CP de l'action 1 intitulée « Développement des compétences par l'alternance » du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».